



## COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de la Coopération Internationale et du Développement

Afrique de l'ouest et centrale  
Coordination géographique pour l'Afrique centrale

Le Gestionnaire du Fonds fiduciaire de l'Union européenne pour la Centrafrique ("Bêkou")

### NOTE DE CADRAGE "RETOUR"

## **TF Bêkou/2017/Décision du Comité de gestion du 25 avril 2017/Composante "appui au retour des PDI et réfugiés centrafricains" du Programme de promotion de la cohésion sociale, du dialogue et de la réconciliation dans la société centrafricaine**

### **1. Le Fonds multi-bailleurs Bêkou**

Le fonds multi-bailleurs de l'Union européenne pour la République centrafricaine a été créé le 15 juillet 2014 à Florence, par l'Union européenne et 3 de ses États Membres, la France, l'Allemagne et les Pays Bas.

Ces 4 bailleurs européens, avec l'Italie et la Suisse qui ont rejoint le fonds en 2015, ont décidé de mutualiser leurs financements, leurs capacités d'analyse et de mise en œuvre pour répondre collectivement aux enjeux du relèvement de la République centrafricaine, en concertation avec les autorités nationales. Le Fonds Bêkou vise à renforcer la résilience des communautés locales dans les domaines des services essentiels, de la sécurité alimentaire, de la réconciliation, de la relance économique et du genre. Il appuie également les pays voisins touchés par la crise en République centrafricaine, en articulation avec les cadres nationaux et les instruments des autres partenaires au développement.

Doté à ce jour de 222M€, ce fonds associe les compétences des acteurs de l'humanitaire et du développement pour passer de la réponse humanitaire à une réponse de reconstruction/développement et de renforcement des capacités centrafricaines, selon l'approche «LRRD» (Lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement).

### **2. Le contexte de Bangui et Bambari**

#### **BANGUI**

La succession de crises que la Centrafrique a connu depuis 2013 a entraîné des mouvements des populations et des violations de leurs droits sans précédent dans son histoire.

En juillet 2014, la ville de Bangui comptait 102 969 déplacés répartis au sein de 43 sites, avec 37 400 personnes sur le plus grand site de M'Poko (Source CMP). La mise en place d'un gouvernement de transition et l'arrivée de plusieurs Forces Internationales (SANGARIS, EUFOR, MISCA ensuite MINUSCA) ont contribué à la diminution des violences et à une certaine stabilisation du pays et de Bangui en particulier. Ce contexte sécuritaire a ainsi favorisé des retours spontanés au début de l'année 2015, dans la capitale. En mars 2015, la CMP estimait à 49 113 le nombre de déplacés à Bangui dans 35 sites avec 19 695 sur le site de M'Poko. Le Gouvernement s'est appuyé sur ces mouvements spontanés pour lancer un premier processus de retour en vue de libérer le site de l'aéroport de M'Poko. Ces mouvements spontanés ont été interrompus par la crise du 26 septembre 2015 qui a, une nouvelle fois, entraîné de nouveaux déplacements de populations et le retour aux sites (Cfr. Etude DRC 2017).

A partir de novembre 2015, des mouvements progressifs de retour ont été à nouveau observés.

En dehors de l'effort humanitaire entrepris, quatre facteurs ont encouragé cette dynamique à savoir: i) la visite du Pape, ii) l'amélioration de la situation sécuritaire avec le déploiement des éléments de la Force Armée Centrafricaine (FACA) dans les quartiers, iii) le retour des chefs de quartier dans les zones de retour et iv) la proclamation sans heurts des résultats des élections présidentielles (Etude DRC 2017).

Ainsi à la date du 6 décembre 2016, 44 176 déplacés étaient présents sur 22 sites à Bangui et l'Ombella M'poko, dont 28 301 personnes sur le site de l'aéroport de M'poko (statistique CMP, 2016). Profitant à nouveau de ces retours spontanés et de l'amélioration de la situation sécuritaire globale, le Gouvernement Centrafricain a lancé, le 15 décembre 2016, la seconde opération de démantèlement du site de l'aéroport de M'poko désignée « Noël à la Maison », pour le retour des déplacés dans leurs quartiers d'origine. Contrairement à ce qui avait été craint au début de l'opération, aucun nouveau site de PDI n'a été spontanément créé et si certains sont venus grossir le nombre de ceux qui résident dans d'autres sites, cette augmentation n'a pas eu d'impact significatif (Bulletin d'information Solutions Durables, janvier 2017). Un flash monitoring, conduit par le HCR auprès de 50 familles rentrées dans la zone de PK5, le 8ème arrondissement et Bimbo, révèle que le problème des logements et des moyens de subsistance sont au sommet des préoccupations des retournés.

Parallèlement à l'opération de M'Poko, d'autres sites abritant des IDPs à Bangui se vident progressivement de leur population. Au 31 décembre 2016, sur les 32 sites répertoriés dans la ville et sa banlieue, 13 étaient déjà complètement évacués, 3 étaient en cours de fermeture et 3 autres n'étaient plus occupés que par une population résiduelle. En tout et pour tout, des 50 345 IDPs enregistrés en juin 2016, il n'en restait plus que 25 763 en décembre 2016.

Lors de la réunion SOLUTIONS DURABLES tenue le vendredi 17 février 2017, le Ministère des Affaires Sociales et de la Réconciliation a partagé une restitution sur les activités tenues dans le cadre de la fermeture du site de Mpoko : 8,501 ménages ont quitté le site pour un total de 28.710 personnes et un total de 605.500.000 FCFA a été distribué aux PDI comme appui au retour. A l'exception du site de la Mosquée centrale au Km5 dont le processus de retour n'est pas encore amorcé, les quelques 26 sites de Bangui sont quasiment vidés.

Le défis à relever par les partenaires techniques et financiers aujourd'hui est celui de pouvoir fournir un appui aux retournés qui puisse être le plus multisectoriel et holistique possible, inclusif, sans engendrer des frustrations ou revendications au sein des autres couches de la population telles que les résidents, les familles d'accueil, les retournés avant la fermeture de Mpoko, etc (c'est-à-dire le respect du "do no harm").

Les différents cadres de concertation (Solutions Durables, rencontre ad hoc avec les partenaires, inter clusters, etc.) ont permis au Fonds Bêkou de dresser un tableau assez complet des différents intervenants par secteur. Des analyses des besoins et du contexte actuel ont été menées par plusieurs partenaires (clusters, UNHCR, OCHA, ECHO, ONG, etc.) et une très bonne coordination inter-bailleurs s'est instaurée depuis novembre 2016 regroupant ECHO, OCHA, AFD, EU-Bekou, IcSP et la Banque Mondiale.

Les analyses relèvent que :

- **En termes de protection** on assiste a deux besoins majeurs : i) en appui psychosocial pour une population ayant subi de graves chocs émotionnels sur une longue période (stress cumulatif) et devant faire face à des conditions de retour difficiles et complexes dans un climat inter communautaire toujours tendu et ii) en appui aux communautés pour mitiger les tensions /conflits liés à l'accès aux ressources en eau, aux maisons, aux biens etc. ;

- **En termes d'accès à l'eau** les réseaux de distribution SODECA ne sont pas encore pleinement fonctionnels dans plusieurs quartiers de retour, plusieurs "kiosques bornes fontaines" (KBF) sont vandalisés, dans de nombreux puits on constate la présence de cadavres (phénomène observé notamment à Boeing). Le cluster WASH a estimé à 2.2 M USD les besoins en eau dans les zones de retour;
- **En termes de moyens d'existence** la plupart des retournés ont perdu leurs moyens d'existence lors des conflits. Une situation de stress économique constitue un facteur de risque important en termes de protection et de tensions communautaires. Selon les enquêtes de UNHCR, 60% des retournés ont un revenu inférieur à 30.000 FCFA par mois. En particulier les jeunes désœuvrés et les femmes manifestent le besoin d'accéder à des inputs pour initier, diversifier ou renforcer leurs activités génératrices de revenus. L'accès aux revenus permettrait aussi une meilleure prise en charge des couts liés aux services sociaux de base.

Il s'avère donc prioritaire de développer dans les plus courts délais des initiatives coordonnées visant un appui holistique aux déplacés-retournés sur Bangui qui puissent permettre une réintégration socio-économique durable dans les quartiers de retour.

### **Bambari**

Bambari, chef-lieu de la Préfecture de la Ouaka, est la deuxième ville du pays par sa population (estimée à environ 41.000 habitants avant la crise) et son dynamisme économique qui s'explique d'une part par sa position stratégique, carrefour entre la capitale, et les routes allant vers le nord du pays à la frontière avec le Soudan et d'autre part par l'importance de ses ressources agricoles et minières (coton, sucre, tabac, or). Malheureusement les évènements politico-militaires qu'a connu le pays depuis fin 2012 ont affecté énormément le dynamisme économique de cette ville et aussi les liens sociaux existant entre différentes communautés et ont provoqué une dégradation progressive des conditions de vie de la population suite aussi aux nombreux déplacements de plusieurs dizaines de milliers de personnes et une augmentation sans précédents des violations des droits (violences, viols, assassinats, vols....). Suite à la crise que la Centrafrique a connu depuis 2012, la ville de Bambari fait partie de celles qui ont été occupées par les groupes armés pendant une longue période.

Alors que les différentes communautés entretenaient des relations apaisées, la fracture communautaire entre musulmans et chrétiens est devenue de plus en plus profonde : le pont qui permet de franchir la rivière Ouaka divise la ville entre d'un côté les quartiers mixtes (chrétiens et musulmans) comme Saint-Joseph ou les quartiers musulmans comme Borno, et de l'autre les camps de déplacés exclusivement chrétiens. Alors qu'entre mai et juillet 2015, certains déplacés sont rentrés chez eux suite à une accalmie sécuritaire, les violences intercommunautaires du mois d'août ont poussé de nombreux habitants à se réfugier à nouveau dans les sites de déplacés. Aujourd'hui, la ville compte plus de 40 000 déplacés, répartis entre les camps et les communautés hôtes musulmanes de la ville.

Bien que le début de l'année 2016 ait été marqué par le retour progressif des populations déplacées dans leurs villages d'origine, cette tendance s'est inversée depuis novembre 2016, à cause des affrontements entre factions sur les axes Bambari – Bakala et Bambari – Bria.

La Commission pour les Mouvements de Population (CMP) a réalisé des recensements et continue à enregistrer des arrivées, comme par exemple sur les sites de NDV (841 nouveaux déplacés), Aviation (2462 nouveaux déplacés), et Elevage (1 821 nouveaux déplacés). Hormis Bangui, la Ouaka demeure la préfecture qui recense le nombre de personnes déplacées le plus élevé, avec plus de 71 900 déplacés recensés en février 2017 (CMP).

Depuis 2014, Bambari, illustre la complexité du contexte et les défis de demain pour la Centrafrique. Comme à Bangui en décembre 2013 et au début 2014, la tension intercommunautaire à Bambari est telle que même des petits délits, comme les vols de motos, sont vécus comme des casus belli et déclenchent de

violentes représailles entre chrétiens et musulmans. Dans cette ville, le conflit entre les milices d'auto-défense (anti-balaka) et les ex-Seleka, s'est étendu aux populations locales, qui en sont victimes.

En 2015, Bambari est resté un enjeu territorial entre anti-balaka et ex-Seleka; nœud gordien de la crise centrafricaine, Bambari est le théâtre d'une double guerre civile depuis avril 2014 : au conflit entre les milices d'autodéfenses liées aux anti-balaka et les groupes liés à la Séléka se superpose la rivalité entre deux branches de la Séléka. D'une part l'Union pour la paix en Centrafrique, l'UPC, à majorité peuhle, de l'autre une alliance entre le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), à majorité goulas, et le Mouvement patriotique centrafricain (MPC).

Depuis novembre 2016, la rivalité entre les deux groupes de la Séléka a pris une tournure plus violente. Face à ce nouvel embrasement, les casques bleus de la MINUSCA ont renforcé leur dispositif dans la région et ont tracé une ligne rouge à Ippy, entre la ville de Bria et Bambari afin d'empêcher le mouvement des troupes du FPRC sur Bambari.

À Bambari, le départ d'Ali Darass suite à l'ultimatum de la MINUSCA soulève un nouveau défi pour le Gouvernement, la Minusca et les autres partenaires techniques et financiers: l'obligation de protéger les populations civiles, assurer le retour de l'administration, la reprise des services de base et la promotion d'opportunités socio-économiques afin de contribuer à la stabilisation de la ville et ses environs.

### **3. Programme de promotion de la cohésion sociale, du dialogue et de la réconciliation dans la société centrafricaine**

Ce programme a été adopté initialement par le Comité de gestion du Fonds Bêkou du 18 décembre 2014 et doté d'une enveloppe de 7.7 M d'euros ; à la suite de la réunion du Comité de Gestion du 25 avril 2017 cette enveloppe a été augmentée pour arriver à un total de 17.5 M € et des domaines d'intervention élargis. Actuellement le programme prévoit 4 composantes :

- **Composante 1 : renforcement des capacités de la société civile centrafricaine**
- **Composante 2 : appui au redéploiement des autorités locales et promotion de la cohésion sociale**
- **Composante 3 : appui au retour des PDI et réfugiés centrafricains**
- **Composante 4 : appui aux médias centrafricains**

Les composantes 2 et 4 sont déjà en cours de mise en œuvre (via respectivement les projets "Redéploiement des services déconcentrés, de Renforcement de la cohésion sociale et de Relèvement précoce en Centrafrique" et "Favoriser la Réconciliation et le Dialogue en RCA à travers un media impartial, national et professionnel"). Le présent AMI concerne la composante 3 **appui au retour des PDI et réfugiés centrafricains**.

En particulier, cette composante prévoit trois volets d'intervention :

- Volet 1 : interventions sur la ville de Bangui et périphérie (Boeing, Fondo et autres zones)
- Volet 2 : interventions sur la ville de Bambari et périphérie
- Volet 3 : des interventions dans la zone Ouest (nord-Ouest et sud-Ouest) du pays – plus précisément un soutien aux retours spontanés sera mis en place dans la zone plus frontalière avec le Cameroun (Nana Mambéré / Mambéré Kadei) et celle avec le Tchad (Ouham Pendé / Ouham).

Cet AMI se focalisera exclusivement sur les volets 1 et 2 qui seront contractualisés via respectivement le Lot 1 et le Lot 2.

### 3.1 Objectifs

L'objectif global du Programme est de **de favoriser la stabilisation et le relèvement de la société centrafricaine en renforçant les capacités locales et le dialogue à court et moyen terme.**

La composante 3 "**Appui au retour des PDI et réfugiés centrafricains**" vise plus particulièrement à :

- Soutenir un processus de retour digne et inclusif qui puisse favoriser la coexistence pacifique entre communautés et la résilience des communautés de base;
- Accompagner les communautés de base dans le processus de réintégration via un meilleur accès aux services de base et aux opportunités économiques d'emploi.

### 3.2 Activités et résultats attendus

#### 3.2.1 Résultats directs attendus

Le résultat général attendu du projet "retour" est le suivant :

*"Le processus de retour est favorisé et soutenu par des appuis de relèvement socio-économique inclusifs sur une base communautaire et coordonnés avec les autres partenaires techniques et financiers actifs dans le secteur".*

Les objectifs et les résultats attendus de cet AMI s'inscrivent dans le cadre du « Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2019» (RCPC). Il représente un plan clair, structuré et cohérent qui permet d'articuler l'intervention du Gouvernement et de ses partenaires pour les cinq prochaines années. En particulier cette Action contribuera à :

Dans le cadre du Pilier 1 du RCPC qui a pour but de « *soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation* », cette action envisage de contribuer à l'objectif stratégique 4 "*Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées*" via la sous composante 2 qui prévoit de : "*Mettre en place les conditions favorables pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées*".

Les sous-résultats de cette action seront mesurés à travers des indicateurs SMART objectivement vérifiables ayant des valeurs cibles établies en début de mise en œuvre, tels que (liste non exhaustive) :

- Nombre de déplacé retournés / réintégré / réinstallés de manière durable ;
- Nombre d'initiative de rapprochement / médiation / dialogue / échange inter ou intracommunautaire initié par les communautés elles-mêmes ;
- Nombre de groupements / ménages soutenus dans la relance de leur activités économiques ;
- Nombre d'infrastructures à vocation socio-économique réhabilitées et fonctionnelles ;
- Variation des revenus avant / après projet par catégorie de groupes cibles (déplacé retournés / réintégré / réinstallés / familles d'accueil) ;
- Variation dans la perception communautaire face au sentiment de sécurité ;
- Variation du Coping Index Strategy (CSI) et du Score de Consommation Alimentaire (SCA) avant / après projet parmi les groupes ciblés.

*Pour mesurer les indicateurs du projet, les activités pourront inclure la mise en place d'enquêtes avant le démarrage du projet (baseline) et d'autres à mi-parcours et à la fin du projet (end line).*

### 3.2.2 Stratégie d'intervention, activités et groupes cibles

#### Lot 1 : Bangui et périphérie

Conformément aux échanges avec les partenaires travaillant sur l'appui au retour sur Bangui et en s'appuyant sur l'analyse des besoins sur le terrain, le Fonds Bêkou soutiendra des actions qui complètent et prennent le relais des actions d'urgence menées par d'autres acteurs humanitaires (FH, ECHO, etc...) dans une logique de "LRRD".

Depuis l'année passée, plusieurs actions de médiation locale, d'appui en abris et en eau et assainissement ont été menées ou sont couramment financés par OCHA, l'Ambassade de France, ECHO, UNHCR, OFDA et d'autres partenaires.

Avec le nouveau flux de retournés – suite à la fermeture de Mpoko et de la majorité des autres sites de déplacés - des actions de relèvement communautaire sont envisagées afin de renforcer les capacités de résilience des communautés, favoriser un processus durable de retour, apaiser les tensions inter et intra-communautaire et améliorer globalement les conditions de vie des populations.

L'intervention financée par le Fonds Bêkou, mettant l'accent sur le lien "urgence – relèvement", complétera les actions en fourniture d'abris, THIMO et en WASH financées actuellement par les autres partenaires. L'Action Bêkou se focalisera sur la promotion d'opportunités socio-économiques concernant notamment les jeunes et les femmes en favorisant les synergies et complémentarités entre les actions "soft" de protection / cohésion sociale et "hard" de livelihood / moyens d'existence / réhabilitation.

#### Type d'activités :

- Activités de protection communautaire / cohésion sociale (formation, sensibilisation, échange et partage d'expérience, appui matériel) afin de contribuer à la promotion d'un environnement protecteur en favorisant le renforcement des instances de gestion / prévention des conflits, la promotion du dialogue intercommunautaire, intracommunautaire et de la culture de la paix. Un appui au CLPR est envisagé et sera conduit conformément aux lignes guides du Ministère des Affaires Sociales ;
- Activités d'appui psychosocial (par exemple: écoute active, groupes de discussion) et appui en kits individuels de protection pour les victimes de violences ;
- Activités socio-récréatives en faveur des associations de jeunes afin de renforcer les liens inter- et intracommunautaires, le dialogue et le vivre ensemble ;
- Réhabilitation et équipement d'infrastructures communautaires susceptibles de favoriser la protection, le dialogue et la cohésion sociale (par exemple: maison de jeunes, centre d'écoute, terrains de sport, etc...) et une amélioration des activités économiques (ex: marchés, abattoirs, plateformes multifonctionnelles) en utilisant une approche THIMO ;
- Activités génératrices de revenus (agricoles et non agricoles) en promouvant l'approche "Caisses de résilience", des activités inclusives avec une prise en compte des groupes à besoins spécifiques et marginalisés ;
- Appui multiformes aux autorités locales, leaders communautaires (formations, petits matériels / équipements, mise en place d'activités de proximité, etc...) afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle au profit du processus de retour et de stabilisation dans leurs quartiers ;
- Renforcement des capacités des ONG et associations locales afin de les mettre en capacité de répondre aux besoins de leurs communautés respectives ;
- Appui aux médias locaux pour soutenir certaines activités d'information et sensibilisation ;

- Un appui aux instances locales de coordination peut être envisagé pour soutenir la supervision des activités et l'implication des parties nationales.
- Faciliter la supervision sur le terrain du ministère de tutelle pour assurer leur pleine implication dans le processus de retour et stabilisation.

Les **bénéficiaires finaux** de cet axe, en fonction de la stratégie d'intervention proposée, pourraient être:

- ✓ Les déplacés - retournés
- ✓ Familles d'accueil
- ✓ Communautés résidents / hôtes
- ✓ Autorités et leaders locaux
- ✓ Associations et groupement de femmes et jeunes

### Lot 2 : Bambari

Les récentes missions d'évaluation des besoins conduites par des équipes multisectorielles du Gouvernement, de l'UE, du PNUD et de la MINUSCA ont fait ressortir l'importance et l'urgence des actions prioritaires qui devraient être apportées dans le court et moyen termes afin d'apaiser les tensions, améliorer les conditions de vie des populations et enclencher des dynamique de relèvements socio-économique dans la ville de Bambari.

Certains Partenaires Techniques et Financiers (PTF) comme le PNUD, la MINUSCA et aussi l'Union Européenne via des fonds du FED interviendront afin de contribuer au retour de l'administration locale, renforcer et stabiliser la présence des forces de l'ordre (gendarmerie et police) et soutenir le système judiciaire.

Des actions en faveur des communautés sont en cours actuellement mais elles se limitent à des actions d'assistance / urgence (distributions alimentaires et non alimentaires, chlорations des puits et water trucking, etc....) ou de protection.

Peu d'activités sont réalisées dans le domaine du relèvement socio-économique (dialogue communautaire, THIMO, AGR, formation professionnelle, etc.....) afin de permettre aux populations de se relever et s'autonomiser. Si à ce manque d'appuis externes on rajoute les effets néfastes du conflit sur les capacités techniques et financières, les dotations et les opportunités socio-économiques des populations, on peut constater les contraintes qui affectent les populations de Bambari dans le développement de leurs moyens d'existence.

L'intervention qui sera financée par le Fonds Bêkou, se focalisera sur un projet multisectoriel et intégré d'appui direct aux communautés afin de favoriser la reconstitution des liens de solidarité communautaires, apaiser les tensions sociales, renforcer les moyens d'existence et les capacités de résilience notamment des femmes et des jeunes pour contribuer globalement à un processus d'autonomisation et auto-prise en charge des communautés locales après plus de trois ans caractérisés par des actions d'assistance.

### Type d'activités :

- Activités de protection communautaire / cohésion sociale (formation, sensibilisation, échange et partage d'expérience, appui matériel) afin de contribuer à la promotion d'un environnement protecteur en favorisant le renforcement des instances de gestion / prévention des conflits, la promotion du dialogue inter – intra communautaire et de la culture de la paix. Un appui au CLPR est envisagé et sera conduit conformément aux lignes guides du Ministère des Affaires Sociales ;
- Activités d'appui psychosocial (par exemple: écoute active, groupes de discussion) et appui en kits individuel de protection pour les victimes de violences ;

- Activités socio-récréatives en faveur des associations de jeunes afin de renforcer les liens inter- et intra communautaires, le dialogue et le vivre ensemble ;
- Réhabilitation et équipement d'infrastructures communautaires susceptibles de favoriser la protection, le dialogue et la cohésion sociale (par exemple: maison de jeunes, centre d'écoute, terrains de sport, etc....) et une amélioration des activités économiques (ex: marchés, abattoirs, plateformes multifonctionnelles) en utilisant une approche THIMO ;
- Activités génératrices de revenus (agricoles et non agricoles) d'impact rapide. Là où c'est possible, promouvoir l'approche de la "Caisse de résilience", les liens marchands agriculteurs et éleveurs, les activités inclusives avec une prise en compte des groupes à besoins spécifiques et marginalisés ;
- Appui multiformes aux autorités locales, leaders communautaires (formations, petits matériels / équipements, mise en place d'activités de proximité etc....) afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle au profit du processus de retour et de stabilisation dans leurs quartiers ;
- Renforcement des capacités des ONG et associations locales afin de les mettre en capacité de répondre aux besoins de leurs communautés respectives ;
- Activités pour améliorer l'accès et la disponibilité d'eau potable ;
- Appuis aux medias locaux (notamment la radio de Bambari) ;
- Un appui aux instances locales de coordination peut être envisagé pour soutenir la supervision des activités et l'implication des parties nationales
- Faciliter la supervision sur le terrain du ministère de tutelle pour assurer leur pleine implication dans le processus de retour et stabilisation.

Les **bénéficiaires finaux** de cet axe, en fonction de la stratégie d'intervention proposée, pourraient être:

- ✓ Les déplacés - retournés
- ✓ Familles d'accueil
- ✓ Communautés résidents / hôtes
- ✓ Autorités et leaders locaux
- ✓ Associations et groupement de femmes et jeunes

### **3.2.3 Aspects transversaux**

Les demandeurs ainsi que les codemandeurs sont tenus d'accepter les conditions de l'action qui sont principalement : l'orientation de l'action sur des approches de relèvements communautaire ; l'implication des acteurs nationaux; le travail en étroite collaboration avec les autorités centrafricaines ; le ciblage géographique.

- **Renforcement des capacités locales et nationales**

Les demandeurs sont encouragés à intégrer dans leur proposition des éléments de renforcement des capacités locales et nationales.

- **Cohésion intercommunautaire**

Compte tenu des tensions persistantes au niveau inter et intra-communautaire et des rôles que les différentes communautés ont joué et jouent aussi dans la dynamique du conflit, il est impératif de :



- ✓ Développer des analyses sensibles au conflit (approche "do no harm") avant d'initier des activités pour s'assurer que leur mise en œuvre ne puisse pas apporter des dégâts, incidences ou préjugés à une partie des communautés ciblées ;
- ✓ Valoriser les liens marchands inter et intra-communautaires dans la promotion des AGR ;
- ✓ Sensibiliser les bénéficiaires de l'action à l'importance du vivre ensemble, de la paix et du vivre ensemble.

- **Genre**

Les appuis envisagés devront s'appuyer sur une analyse sensible au genre pour mettre en exergue les relations « hommes / femmes », les rôles, responsabilités, contraintes et atouts respectifs tout au long des activités ciblées.

- **Jeunes et Emploi**

Les demandeurs sont encouragés à inclure les jeunes dans leurs activités. Il sera fondamental d'attirer les jeunes vers des activités génératrices de revenus leur permettant de : i) sortir du cercle vicieux de la violence et des groupes armés, ii) réduire la pénibilité du travail, iii) rendre plus efficace et efficiente l'activité économique, etc....

- **Environnement**

Des techniques innovantes qui respectent et valorisent l'environnement sont fortement encouragées.

- **Synergies et complémentarités**

Lot 1 : Bangui et périphérie

Le projet devra aussi prendre en compte les possibles synergies avec les autres projets / programmes en cours financés par le fonds Bêkou (Projet Relance Economique, Projet Genre, Projet Petit Elevage) aussi bien que par d'autres bailleurs de fonds (ECHO, FH, PNUD, Coopération Italienne, OFDA etc...).

Lot 2 : Bambari

Le projet devra aussi prendre en compte les possibles synergies avec les autres projets / programmes en cours financés par UNHCR, FH, CIAA, ECHO, etc...

### **3.3 Zones ciblées et budget**

#### 3.3.1 Zones d'intervention

Lot 1 : Bangui et périphérie

- Le projet devra cibler les **quartiers de retour** de Bangui, en particuliers Boeing et Fondo, et d'autres zone(s)/quartier(s) qui seront sélectionnées en adoptant les critères suivants:
  - Flux important de retournés dans Bangui ;
  - Relative sécurité/stabilité dans les quartiers de retour à Bangui ;
  - Interventions d'autres partenaires en cours dans les domaines orientés vers l'urgence (abris, eau, protection) afin de valoriser les synergies et complémentarités dans une perspective LRRD ;
  - Existence d'un gap en termes d'actions de relèvement socio-économique.

**Les demandeurs devront apporter la justification empirique du choix de ces localités en se basant sur la littérature disponibles (études, enquêtes, rapport de suivi etc....).**

### Lot 2 : Bambari

Le projet devra cibler Bambari centre et sa périphérie dans un rayon maximal de 10 km.

### **3.3.2 Budget**

#### Lot 1 : Bangui et périphérie

Une seule proposition pourra être financée avec une contribution de l'UE d'un montant maximal de € 3,500,000.

La mise en œuvre de l'Action aura une durée de **24 à 30 mois**.

Le Fonds Bêkou financera à hauteur de maximum 95% le coût total de l'action proposée. Un cofinancement minimal de 5% est donc demandé. Un financement supérieur allant jusqu'à 100% pourra être accordé dans les zones où la situation sécuritaire est particulièrement complexe, situation qui devra être décrite et justifiée dans la proposition reçue.

#### Lot 2 : Bambari

Une seule proposition sera financée avec une contribution de l'UE d'un montant maximal de € 1,750,000.

La mise en œuvre de l'Action aura une durée de **24 à 30 mois**.

Etant donné la situation extrêmement complexe à Bambari, le Fonds Bêkou financera à hauteur de 100% le coût total de l'action proposée.

## **4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET D'OCTROI DES SUBVENTIONS**

### **Critères d'éligibilité**

Pour la mise en œuvre des activités détaillées ci-dessus, le gestionnaire procédera à un octroi direct de subvention aux demandeurs, seuls ou en consortium, ayant formulé la proposition répondant le mieux aux critères d'attribution énoncés dans la présente Note de Cadrage.

Pour être éligibles, **les demandeurs et co-demandeurs** devront remplir l'ensemble des critères suivants:

- être une personne morale; ET
- la subvention ne peut pas lui procurer de profit; ET
- appartenir à une catégorie d'organisation telle que: organisation non gouvernementale, opérateur du secteur public, autorité locale et organisation internationale (intergouvernementales), telles que définies par l'article 43 des Règles d'application du règlement financier de l'Union européenne.

Pour être éligibles, **les demandeurs** devront remplir les critères additionnels suivants:

- opérer sur la thématique d'appui au retour et relèvement communautaire depuis au moins 5 ans notamment en Afrique Subsaharienne ; ET
- opérer en RCA depuis au moins 12 mois; ET
- être directement chargés de la préparation et de la gestion de l'action avec le(s) codemandeur(s) et non agir en tant qu'intermédiaire.

## **Nombre de demandes et de subventions par demandeur/co-demandeur**

Le demandeur chef de file peut soumettre 1 demande par lot dans le cadre du présent appel.

Le demandeur chef de file peut se voir attribuer plus de 1 subvention au titre du présent appel.

Le demandeur chef de file ne peut pas être en même temps un codemandeur dans une autre demande relevant du même lot.

Un codemandeur ne peut pas être un codemandeur dans plus de 1 demande par lot dans le cadre du présent appel.

Un codemandeur peut se voir attribuer plus de 1 subvention.

L'attribution se fera lot par lot. Cependant, un seul contrat sera attribué au demandeur principal, et le cas échéant aux codemandeurs, pour les deux lots si toutes les conditions suivantes sont remplies:

- le demandeur principal a présenté une demande pour chacun des lots; ET
- le demandeur principal est associé aux mêmes codemandeurs pour les deux lots; ET
- le demandeur principal est proposé pour attribution pour chaque lot.

## **Conditions s'appliquant aux financements en cascade**

Afin de soutenir l'atteinte des objectifs de l'action, et en particulier quand la mise en œuvre de l'action proposée par le demandeur requiert un soutien financier à des tiers, le demandeur peut proposer l'attribution de subventions en cascade au profit notamment d'acteurs locaux. Néanmoins les subventions en cascade ne peuvent en aucun cas constituer l'activité principale de l'action et doivent être justifiées. Lorsque le demandeur prévoit d'attribuer des subventions en cascade, il doit mentionner dans sa demande le montant total de la subvention qui peut être utilisée de la sorte ainsi que le montant minimum et maximum par une subvention en cascade. La liste avec les activités éligibles pour une subvention en cascade, y compris les critères pour la sélection des demandes doit être annexée à la demande. Le montant total maximum du soutien financier qui pourra être versé à des tiers par le bénéficiaire est de 200.000€ avec un montant maximum de 10.000€ par tiers.

Une annexe à la description de l'action devra être présente, décrivant explicitement comment d'éventuels financements en cascade à des tiers par le demandeur (principal) et/ou le(s) codemandeur(s) éventuel(s) s'adresseront aux organisations issues de la société civile locale qui répondent aux conditions définies dans le PRAG (6.9.2. "Soutien financier aux tiers par les bénéficiaires de subventions") et les Conditions Générales (article 10), ainsi qu'aux critères suivants:

- Avoir un statut juridique de personne morale depuis au moins 2 ans; ET
- être sans but lucratif.

## **Critères d'exclusion**

L'organisation demandeuse et le cas échéant les organisations co-demandeuses de la subvention doivent attester qu'elles ne se trouvent dans aucun des critères d'exclusion repris au point 2.3.3. du PRAG<sup>1</sup>.

## **Critères de sélection**

---

<sup>1</sup> <http://intragate.ec.europa.eu/dg/devco/prag/document.do?nodeNumber=2.3.3>

## **- Au niveau de la capacité financière**

Les critères de sélection visant à évaluer la capacité financière et opérationnelle du **demandeur (principal)** sont les suivants:

- le chiffre d'affaires annuel moyen du demandeur (principal) doit être supérieur au budget maximum annualisé, c'est-à-dire le budget maximal divisé par la durée initiale de la subvention en années, si supérieure à un an; ET
- Un rapport d'audit externe et produit par un contrôleur des comptes agréé, certifiant les comptes du demandeur principal relatifs au dernier exercice financier disponible ; ET
- le rapport de liquidité générale (actif à court terme/passif à court terme) pour le dernier exercice clos doit être d'au moins 1; ET
- Une copie des états financiers les plus récents (compte de résultat et bilan des trois derniers exercices clos) ; OU  
Une déclaration sur le chiffre d'affaire global réalisé au cours d'une période portant sur les trois derniers exercices.

Si un demandeur (principal) présente une demande pour chacun des lots, il doit satisfaire aux critères de sélection suivants:

- le chiffre d'affaires annuel moyen du demandeur (principal) doit être supérieur au budget maximum annualisé des deux lots, c'est-à-dire le budget maximal des deux lots divisé par la durée initiale de la subvention en années.

Afin de prouver leur capacité financière à mettre en œuvre l'action proposée, **les codemandeurs** doivent fournir:

- Une copie des états financiers les plus récents (compte de résultat et bilan des trois derniers exercices clos); OU  
Une déclaration sur le chiffre d'affaire global réalisé au cours d'une période portant sur les trois derniers exercices; ET
- le rapport de liquidité générale (actif à court terme/passif à court terme) pour le dernier exercice clos doit être d'au moins 1.

## **- Au niveau de la capacité opérationnelle:**

Le demandeur (principal) et le(s) codemandeur(s) éventuel(s) doivent prouver qu'ils disposent de la capacité de gestion, des compétences et des qualifications professionnelles requises pour mener à bien l'action proposée.

Les pièces en appui à apporter pour prouver la capacité opérationnelle sont au moins (liste non-exhaustive) les documents suivants:

- la liste des personnes clés sous contrat avec le demandeur et leurs qualifications professionnelles; ET
- la liste des projets réalisés avec succès dans les domaines d'appui au retour et relèvements communautaire, y inclus le montant du budget, la durée et le nom du bailleur.

L'administration contractante se réserve le droit d'exiger une garantie financière d'un montant équivalent au préfinancement initial.

## **Critères d'attribution**

1. Pertinence de l'action;

2. Efficacité et faisabilité de l'action;
3. Impact (bénéficiaires directs et indirects);
4. Durabilité de l'action;
5. Budget et rapport coût-efficacité de l'action.

Conformément aux dispositions du Règlement financier de l'Union européenne<sup>2</sup> et à l'accord instituant le Fonds Bêkou, le contexte de crise en RCA et la nécessité d'agir rapidement autorisent le gestionnaire à utiliser des procédures flexibles pour l'octroi des subventions nécessaires à la mise en œuvre des actions décidées par le Comité de gestion. L'évaluation se déroulera de la manière suivante:

Etape 1 – Vérification des critères d'éligibilité, de sélection et d'exclusion

Etape 2 – Notification aux demandeurs ne remplissant pas les critères de l'étape 1

Etape 3 - Evaluation des critères d'attribution

Etape 4 – Notification aux demandeurs retenus pour la négociation

Etape 5 – Négociation (si nécessaire)

Etape 6 – Attribution - notification des propositions non retenues pour attribution

La présente note invite les organisations à exprimer leur intérêt et soumettre une proposition (modèle disponible dans le groupe du Fonds Bêkou de Capacity4Dev à l'adresse suivante: <http://capacity4dev.ec.europa.eu/trust-fund-bekou/documents>) qui comprend les documents suivants:

- la description de l'action;
- la méthodologie;
- le plan d'action indicatif pour la mise en œuvre de l'action;
- la durabilité de l'action.

et les annexes suivantes:

- Démontrer le respect des critères à évaluer par l'envoi des documents adéquats (attestation d'enregistrement de l'organisation auprès des autorités publiques, états financiers, statuts, expérience comme demandé dans le formulaire de demande, déclaration sur le rapport de liquidité général...);
- Attestation sur l'honneur que l'ONG ne se trouve dans aucune situation des critères d'exclusion<sup>3</sup> – (modèle disponible dans le groupe du Fonds Bêkou de Capacity4Dev à l'adresse suivante: <http://capacity4dev.ec.europa.eu/trust-fund-bekou/documents>);
- Annexe sur les subventions en cascade (le cas échéant);
- Mandat (pour le(s) codemandeur(s)) – inclus dans le formulaire de demande;
- Un calendrier d'activités - inclus dans le formulaire de demande;
- Un cadre logique (modèle disponible dans le groupe du Fonds Bêkou de Capacity4Dev à l'adresse suivante: <http://capacity4dev.ec.europa.eu/trust-fund-bekou/documents>);
- Un budget qui prévoit des coûts pour la vérification des dépenses, le monitoring et l'évaluation de l'action ainsi que pour la visibilité et la communication du financement de l'UE (modèle disponible dans le groupe du Fonds Bêkou de Capacity4Dev à l'adresse suivante: <http://capacity4dev.ec.europa.eu/trust-fund-bekou/documents>).

---

<sup>2</sup> Règlement (UE, Euratom) N° 966/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union; JOL 298 du 26.10.2012, p.1.et Règlement (UE) No 567/2014 du Conseil du 26 mai 2014 modifiant le règlement (CE) no 215/2008 portant règlement financier applicable au 10e Fonds européen de développement, en ce qui concerne l'application de la période de transition entre le 10e Fonds européen de développement et le 11e Fonds européen de développement jusqu'à l'entrée en vigueur de l'accord interne relatif au 11e Fonds européen de développement; JOL 157 du 27.5.2014 p. 54.

<sup>3</sup> <http://intragate.ec.europa.eu/dg/devco/prag/document.do?nodeNumber=2.3.3>

La proposition, y inclus ses annexes, devra nous parvenir dans le format ci-joint (aussi disponible ici <http://capacity4dev.ec.europa.eu/trust-fund-bekou/documents>).

**SOUMISSION DES PROPOSITIONS D'ICI AU 20 AOUT 2017** avant minuit (heure de Bruxelles, Belgique) à :  
[EuropeAid-E1-TRUST-FUND-BEKOU@ec.europa.eu](mailto:EuropeAid-E1-TRUST-FUND-BEKOU@ec.europa.eu)

Pour toute question ou demande de clarification, veuillez les envoyer à l'adresse suivante: [EuropeAid-E1-TRUST-FUNDBEKOU@ec.europa.eu](mailto:EuropeAid-E1-TRUST-FUNDBEKOU@ec.europa.eu) **avant le 28 juillet 2017**.  
Les réponses seront publiées sur Capacity4Dev<sup>4</sup> au plus tard le 8 aout 2017.

---

<sup>4</sup> <http://capacity4dev.ec.europa.eu/trust-fund-bekou/blogs>